



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU P.O.S. VALANT P.L.U ET LE PROJET D'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

\*\*\*\*\*

Le Maire de la commune de Saint-Suliac,

Par arrêté N°173-2018 du 23 Novembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 37 jours est prescrite du 12 décembre 2018 9h00 au 17 janvier 2019 16h00.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Monsieur Bruno GOUGEON en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique unique. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-suliac.fr/enquete-publique-plu-N136.html> Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [enquetepublique.saintsuliac@gmail.com](mailto:enquetepublique.saintsuliac@gmail.com)

- sur support papier et sur un poste informatique, en mairie de Saint-Suliac, la Ruelle Guitton aux jours et heures d'ouverture au public du **Lundi au Vendredi 9h00 - 12 h00**

Le public pourra consigner ses observations et ses propositions sur le registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations écrites peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint Suliac, La Ruelle Guitton, 35430 Saint-Suliac, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les dossiers pourront également être consultés à la mairie sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, durant les jours et heures énoncés ci-dessus.

- Les observations et propositions formulées par courrier électronique seront consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.saint-suliac.fr/enquete-publique-plu-N136.html>

Le dossier Plan local de l'urbanisme soumis à l'enquête publique unique comprend :

- le projet de révision, arrêté par le Conseil municipal du 10 avril 2018, les avis des services de l'Etat, des personnes publiques associées,
- le mémoire en réponse adressé aux personnes publiques associées suite à leurs remarques.
- l'avis de la Commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers du 19 juin 2018.
- un rapport de présentation d'actualisation du zonage d'assainissement.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu Salle du Conseil en Mairie de Saint-Suliac située la Ruelle Guitton.

- **Mercredi 12 décembre : 9h00 - 12h00**
- **Jeudi 20 décembre : 15h00 - 17h00**
- **Vendredi 28 décembre : 9h00- 12h00**
- **Samedi 12 janvier : 10h00 - 12h00**
- **Jeudi 17 janvier : 14h00 - 16h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à dispositions du public, en Mairie de Saint-Suliac, la Ruelle Guitton 35430 Saint-Suliac et sur internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-suliac.fr/enquete-publique-plu-N136.html>